

Compte rendu de la CAPD du lundi 21 mars 2016

1/ Avancement des instituteurs

Il reste 2 instituteurs en activité dans le département.

Est promue au 7^{ème} échelon au 1er septembre 2016 : DREVET-FAILLON Isabelle

Vote : Pour : 10 (adm et SNUipp-FSU) Contre : 0 Abstention : 0

2/ Avancement des professeurs des écoles classe normale : projet modificatif

Lors de la CAPD du 12 octobre 2015, l'avancement des professeurs des écoles classe normale pour l'année 2015-2016 avait été étudié. Le SNUipp-FSU avait alors demandé que l'administration prenne en compte les congés parentaux comme le stipulait une circulaire récente à l'époque. La réponse de l'administration était alors que le logiciel ne pouvait pas le prendre en compte.

A ce jour, le logiciel national a été modifié et prend en compte les congés parentaux dans leur totalité pour la première année et pour moitié les années suivantes dans le calcul de l'AGS (Ancienneté Générale des Services). Par conséquent le barème de certains collègues a changé (puisque leur AGS a changé), les collègues suivants changent donc de cadences :

- Céline Bastide (7ème échelon au choix au 01/09/2015 au lieu du 01/03/2016)
- Alexandra Chirol (9ème échelon au 01/04/2015 au lieu du 01/10/2015)

Vote : Pour : 10 (adm et SNUipp-FSU) Contre : 0 Abstention : 0

3/ Accès des professeurs des écoles à la hors-classe

Le document fourni n'est pas correct suite à des erreurs techniques nationales. En plus l'administration avait des informations contradictoires par rapport à la circulaire nationale (notamment par rapport aux points REP et aux points attribués dans les cadre de la politique de la ville). En conséquence, ce point sera réexaminé lors d'une prochaine CAPD. De toute façon, le contingent départemental n'était pas connu à ce jour.

4/ Intégration dans le corps des professeurs des écoles des instituteurs par liste d'aptitude

Les demandes d'inscription de Thomas FAILLON et Isabelle DREVET-FAILLON sont en cours.

Le contingent pour le département n'est que d'une intégration dans le corps de PE.

Le SNUipp-FSU demande de pouvoir intégrer ces 2 personnels.

Thomas Faillon intégrera le corps des PE à l'échelon 4 au 01/09/2016.

L'administration demandera au mois de juin de pouvoir utiliser les reliquats nationaux pour faire passer Isabelle Drevet-Faillon, placée en liste complémentaire pour l'instant.

Vote : Pour : 10 (adm et SNUipp-FSU) Contre : 0 Abstention : 0

5/ Inscription sur la liste d'aptitude de directeurs d'école

Réinscriptions de droit (Directeurs de plus de 3 ans) : DEGAINÉ Eloïse, GUERY Audrey.

Liste d'aptitude 2014 : ANGOIN Frédéric, BARBANCHON Laëtitia, BARTHELEMY Sylvie, BOULLU-CHATAIGNIER Nathalie, CAYRE Alexandra, COLLANGE Pauline, DESMOND-MONTMARTIN Claire, DRUT Marie Claire, DUBOUIS Sandrine, DUPUY Christine, LAFAYE Laurent, LAFOSSE Olivier, LE BRAS Aurélie, MAGNIN-PRIOUT Magalie, MARQUES Luc, SIMEON Hervé.

Liste d'aptitude 2015 : BONNERAT Céline, BOTELLA Hélène, BOUTAUD Aurélie, CERCLAY Ghislaine, COUEGNAS Fabrice, DAVID Stéphanie, DUMET Bénédicte, FICHANT Sylvie, FUSARI Eugénie, HEINZ-FAULLE Nathalie, JANOTA Frédérique, JAUDOIN Sophie, LAURENT Amélie, NIVERT Céline, RIDOUX Marie-Claude, SAINT-PEE Stéphanie, VALADEAU Marie-Pauline, VIEIRA DO VALE Céline.

Candidats dispensés d'entretien (personnels faisant fonction une année scolaire entière) : LARONZE Lucie, LESTRADE Virginie, REDON Alexandre.

Candidats ayant passé l'entretien : BERNON Céline, CLOT Olivia, COUTURIER Aude, DIONNET Solène, GIRARD Audrey, JOUANNO Claude, LEFEBVRE Paul, MAHRANE Geneviève, PAQUET Catherine, PATINGRE Marc, RYDER Carole, SULPICE Nadège, TAYSSE Jennifer.

Vote : Pour : 5 (adm) Contre : 0 Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Sandrine Gorgeon rappelle qu'il s'oppose au principe de la liste d'aptitude. Tout PE peut être directeur (pour preuve, l'administration n'hésite jamais à demander à un collègue non inscrit sur la liste d'aptitude de « faire fonction » alors qu'elle refuse d'y inscrire des personnes ayant assuré l'intérim pendant plusieurs mois!).

L'IA-DASEN propose un avis défavorable pour deux personnels.

Le SNUipp-FSU demande des explications sur les candidats ayant eu un avis « défavorable ».

L'IA-DASEN donne les conclusions des commissions. Une longue discussion s'engage sur les motivations des avis des commissions. Les IEN, responsables des commissions, s'engagent à recevoir ces collègues pour leur exposer leurs décisions et leur donner des pistes pour la poursuite de leur vie professionnelle.

Fanny Tissandier rappelle que la formation à laquelle ils ont droit permettra de pallier les manques.

Vote : Pour : 5 (adm) Contre : 5 (SNUipp-FSU) Abstention : 0

6/ Candidatures au congé de formation, à la formation CAPA-SH

Le département dispose de 19 mois de congé de formation professionnelle.

Trois demandes ont été déposées pour des congés de formation professionnelle pour un total de 14 mois.

Christophe LAUTREDOU, Régine JUNCKER, Fabrice COUEGNAS obtiennent leur congé de formation professionnelle.

Vote : Pour : 10 (adm+SNUipp-FSU) Contre : 0 Abstention : 0

Le SNUipp-FSU demande à ce que le reliquat ne soit pas cédé tout de suite à d'autres départements. De nouvelles candidatures sont recevables si elles sont déposées très rapidement.

CAPASH :

Deux demandes de départ en CAPASH option D.

Christelle BOUCHIER et Virginie LAVAURE reçoivent un avis favorable.

Vote : Pour : 10 (adm+SNUipp-FSU) Contre : 0 Abstention : 0

7/ Demandes de travail à temps partiel de droit et sur autorisation

L'IA-DASEN présente un récapitulatif :

- 44 demandes de droit : 37 à 80%, 5 à 50%, 1 à 60%, 1 à 70%. Cela représente 11,70 Emploi Temps Plein (ETP)
- 40 demandes sur autorisation donc 5 annualisées (10,04 ETP)

Le total est de 84 demandes (21,74 ETP).

Demandes de droit :

50 % : BOULESTEIX Claire, BRUZAC Jean-François, GELOT Emilie, MARMIGNON J. Christophe (annualisé), REILLES Emilie

60 % : BOULESTEIX Franck

70 % : CASSIER Laurent

80 % : BERTHOU Lucie, BEURGUET Laure, BONIFAS Alexandra, BOUCHET-BONNAUD Anne, CAYRE Alexandra, COLLANGE Pauline, COUVE Maud, DE BRITO ABRANTES Marie-Pierre, DE MOLLERAT DU JEU Catherine, DEGAINÉ Eloïse, DESMAZES Elise, DEVAUCHELLE Annabelle, DUMET Bénédicte, FARIN Monique, FAUVAUD Marie, FIDANZI Charlène, FOULATIER Aurore, FOURRIER Aude, GARREAU Natacha (annualisé), GRANDET Aurore, GUERY Audrey, LARONZE Lucie, LASFARGEAS Laëtitia, LE BRAS Aurélie, LE FORESTIER-CLEMENT Myrtille, LUGUET Christelle, MARCHE Solen, MAZAUD Aurélie, MISSIOUX Prisca, MOKHEFI Marie, MOURET Virginie, MOURET Yoan, NIVERT Céline, PALIN Gwladys, PATINGRE Marc, PHILIP Julie, VERGEON Vanessa.

Demandes sur autorisation :

BIGOURET Marie-Claude (annualisé), BLANCHET Patrice, CAILLIEZ Elisabeth, CANO Mélanie, CHICAUD Nadine, CHIROL Alexandra, CROUTEIX Cyrielle (annualisé), DETOUR Stéphanie, DOYON Isabelle, DUPOUX Julien, DUQUEROIX Bénédicte, DURAND Germain (annualisé), FAVIERE Alain, FORESTIER Sophie, FREDON Catherine, GATIER Laurence, GUERIN Isabelle, GUICHARD-LEGRAND Céline, JARMUSZEWICZ Marie-Alice, JOLICARD Gaëlle, LANA Marylène, LEFORT Hélène, MALETERRE Alexandra, MARTIN Marie-Christine, MERCIER Lucie, MOLET Nelly, MOUTAUD Georgette, NEYRAT Isabelle, OLMOS Sabine, PARIS Pascal, RACLIN Valérie, REDON Roland, RIBAUT Valérie, RIEU Céline, SAINSON Sabrina, SAVIGNON Fabienne, SIMON Jean-Michel, VERGUET Marion, VOLONDAT Catherine, YVINEC Anne-Gaëlle

Réintégrations à 100% :

BRUNET-CHASSAGNE Séverine, COUTURIER Amélie, DEPARIS Myriam, DIONNET Solène, FAVIERE Christine, LAURICISQUE Fanny, MEDEAU Magalie, SCHNEIDER Alexandra, TAILLER Meleine, JAUNEREAU Cécile

Vote : Pour : 10 (adm+SNUipp-FSU) Contre : 0 Abstention : 0

L'IA-DASEN présente la liste des temps partiels de droit.

Sandrine Gorgeon fait la remarque que le nombre de temps partiels augmente tous les ans ce qui pourrait nous amener à se poser des questions sur le métier, les changements qui contraignent les personnels à demander ce type d'aménagement.

Seules les personnes demandant un temps partiel pour la première fois ont passé un entretien. La secrétaire générale présente les temps partiels sur autorisation et les motifs très divers des demandes : accompagnement du conjoint, fatigue, création d'entreprise, reconversion, lassitude, difficultés d'organisation, éloignement du domicile, situation familiale, mise en œuvre de projet personnel pour retrouver un équilibre, problèmes de santé...

Fanny Tissandier insiste sur les "nouvelles" demandes et les raisons associées de fatigue et de lassitude alors que les personnels sont débutants ou avec quelques années seulement d'ancienneté. Cela doit nous amener à nous interroger sur le cadre des 108h et le « travail invisible ». Elle demande également que des remontées soient faites au Ministère de ces entretiens qui dénotent aussi un réel besoin d'aménagement de la fin de carrière.

Toutes les demandes de temps partiel sur autorisation sont accordées, conformément à ce qui avait été dit au groupe de travail académique par le secrétaire général du Rectorat de Limoges.

Marie-Claire Boucher remarque que l'acceptation des temps partiels est une bonne chose pour le département

et pour les personnels.

8/ Demandes de nomination à titre définitif sur poste antérieurement vacant

Comme chaque année, il a été proposé aux personnels nommés au second mouvement sur un poste non demandé au premier mouvement de pouvoir en être titulaire. 4 personnels sont en situation d'être nommés à titre définitif rétroactivement au 1^{er} septembre 2015. Trois ont accepté leur titularisation : Cécile CALAME (BM Bénévent l'Abbaye), Laura DUPUIS (BM Bonnat Maternelle), Maryline BROUSSE (BM GOUZON élémentaire).

Vote : Pour : 10 (adm+SNUipp-FSU) Contre : 0 Abstention : 0

9/ Préparation du mouvement départemental

Dans le cadre d'une mise en situation sur un poste d'ASH, une priorité est accordée aux titulaires d'un CAPASH d'une autre option : l'IEN de Guéret 2 précise son intention pour cette mesure. Les anciens enseignants de classes d'adaptation et de classes de perfectionnement sont titulaires d'un CAPASH option E alors que les postes sont maintenant fléchés pour l'option D (en ULIS école).

Le SNUipp-FSU demande que la priorité ne soit plus effective et que tous les personnels puissent demander ces postes en partant sur le même pied d'égalité. Le principe de la mise en situation est de découvrir un poste pour lequel on n'a pas la qualification, le SNUipp-FSU propose de transformer la phrase afin de prendre en compte les personnels cités par l'IEN de Guéret 2.

L'IA-DASEN indique qu'elle ne veut pas toucher à cette disposition qui reconnaît le tronc commun de la formation ASH.

Vote : Pour 5 (Adm) ; Contre : 5 (SNUipp-FSU)

Par contre, les enseignants titulaires d'un poste à titre définitif dans l'option ou la qualification requise ne peuvent pas postuler sur un même poste lors de cette phase de mise en situation : accepté.

Lors de l'affectation des stagiaires, en cas d'égalité, ils sont départagés par leur rang de concours : le SNUipp-FSU demande à ce que les stagiaires soient plutôt départagés par leur date de naissance, critère qui sera utilisé tout au long de leur carrière.

La secrétaire générale indique que c'est le moyen utilisé dans tous les concours de la Fonction Publique et dans l'Académie.

Prise en compte de la note dans le barème : Le SNUipp-FSU demande la suppression de la note pédagogique.

L'IA-DASEN indique que la note sera coefficientée à 0,5 comme l'année précédente.

Postes à profil : Le SNUipp-FSU23 demande à faire sortir tous les postes à profil car les candidats qui se présentent pour exercer des missions particulières sont capables de les assumer. De plus, le barème général devrait être en capacité de les départager puisqu'il y a déjà le filtre des diplômes requis pour occuper les fonctions.

L'IA-DASEN refuse.

PDMQDC sur les écoles Ahun - Chénérailles - Lavaveix : le SNUipp-FSU demande à ce que ce poste ne soit pas inscrit sur la liste des postes à profil, si les collègues ne pensent pas avoir les compétences requises au vu de la fiche de poste, ils ne feront pas acte de candidature.

L'IEN d'Aubusson précise la fiche du poste : 50% Ahun, 25% à Chénérailles et Lavaveix sur les classes de cycle 2, majoritairement en co-intervention. "Il est attendu de véritables compétences relationnelles. Le poste sera suivi, le maître supplémentaire sera particulièrement accompagné par l'équipe de circonscription." La fiche de poste sera mise en ligne.

L'IA-DASEN refuse.

Vote global : Pour : 5 (adm) Contre : 0 Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

10/ Résultats du mouvement interdépartemental (pour information)

Les permutations ont permis de faire sortir 3 personnes du département : BREANT Corinne (Eure-et-Loir), FRANCOIS Emilie (Corrèze), JAVELAUD Ludovic (Dordogne)

5 personnels entrent dans le département : DEL NEGRO Virginie (Seine-et-Marne), GILBERT Catherine (Indre-et-Loire), REILLES Emilie (Essonne), TESSIER Damien (Haute-Garonne), VAZ Cynthia (Val de Marne)

Le SNUipp-FSU rappelle que la Creuse a le taux de satisfaction aux permutations informatisées le plus bas. 19 personnes auraient voulu rentrer en Creuse alors que 54 auraient voulu en sortir. Des demandes d'ineat arrivent d'ores et déjà, le SNUipp-FSU demande quelles orientations la DASEN a prévu d'appliquer pour la phase d'ineat-exeat.

L'IA-DASEN indique qu'il y aura une harmonisation académique.

Fanny Tissandier demande un calendrier précoce pour ne pas se retrouver dans la situation de l'année dernière avec des personnels intégrant des départements ayant des calendriers plus précoces que celui de la Creuse.

La secrétaire générale précise que la situation a changé et qu'il n'y aura aucune décision avant l'harmonisation académique.

Christophe Ruby demande à ce qu'une attention particulière soit portée aux collègues en situation de véritable séparation (conjoint muté loin) et qu'un exeat puisse leur être accordé rapidement. La DASEN prend en compte cette demande.

11/ Point sur les disponibilités et les détachements

9 personnels sont en détachement pour l'année 2016-2017 : Marie-Anne ALLAIN, Philippe BAYOL, Eric CARRIOU, Philippe CRASSOUS, Christine DUVIEUSART, Estelle FURET, Jean-Noël PINAUD, Isabelle POUZAUD, Nicole ROUSSEAU-SOUPLET.

1 personnel est en détachement dans le corps des fonctionnaires de catégorie A : Emmanuelle MONTEIRO

14 personnels sont en disponibilité pour l'année 2016-2017 : Nicolas ALAMARGUY, Marie-Agnès BERNIGUET, Caroline BRUCHET, Elodie COTET, Antoine ESPONA, Caroline GENTY, Valérie GRAEBLING-MARION, Eric JEANSANNETAS, Anita LAVIGNE, Evelyne LEJAY, Fanny RATIE, Elise SERRAILLE, Isabelle SIART-COMELERA, Maxime SOUTIF.

12/ Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23 :

Inspection : *Nous souhaiterions être destinataires du protocole départemental, concernant les inspections, construit par les IEN en début d'année. Quel est le retard dans les différentes circonscriptions ?*

Mme Yessad Blot indique qu'il existe un programme d'inspection pour la circonscription. Ce programme prend en compte les retards d'inspection, les plus anciens, les jeunes et même « la météo... »

Le jour de l'inspection n'est pas donné, une période de 15 jours est indiquée aux collègues. Les emplois du temps des IEN peuvent changer, « il est donc difficile de donner le jour exact longtemps à l'avance ».

Dépassement de temps de service lors de formations (journées de 6h) : *Quelle est la réponse apportée aux*

enseignants qui ne sont ni brigades ni TRS et qui ont dépassé leurs ORS en participant à des journées de formation ou des réunions institutionnelles ? Nous souhaiterions qu'une procédure soit mise en place (du type de la circulaire de rattrapage d'ORS pour les brigades et TRS) et communiquée aux personnels.

Pas de réponse, la réglementation ne le permet pas ! La DASEN indique qu'une réflexion pourra être engagée dans la cadre des 108 heures !!!!

Frais de déplacement : *Quelles sont les modalités et le calendrier de remboursement des frais de déplacement des personnels, notamment les itinérants, les stagiaires et les personnels en formation continue ?*

Les questions relatives à la gestion des BOP sont traitées au niveau académique. Se pose la question du calendrier des remboursements, il y a de longs retards de paiement. A ce jour, l'enveloppe n'est pas encore arrivée au niveau du département. Les frais de déplacement engagés pour la formation continue commenceraient à être payés.

Modalités de grève : *Nous souhaiterions une clarification des modalités de déclaration de participation à un mouvement syndical. Nous vous rappelons par ailleurs qu'une consigne syndicale nationale et départementale indique que les collègues n'ont plus l'obligation d'envoyer la déclaration d'intention de faire grève.*

Les modalités sont définies dans la circulaire de 2008 qui crée un droit d'accueil dans les écoles, cette circulaire est appliquée dans le département.

Le SNUipp-FSU dénonce le fait que des collègues ont été contactés individuellement concernant l'envoi de l'intention de faire grève et le coupon réponse de déclaration sur l'honneur. L'administration répond que le coupon réponse sera envoyé à tout le monde.

Fonctionnement des brigades : *Nous souhaiterions que les brigades formation continue soient à nouveau réunies en début d'année pour prévoir le planning des stages.*

Cette demande sera prise en compte par les services de la DIPER en lien avec la coordinatrice formation continue. A noter que cette même promesse avait été faite l'an passé... sans suite...

Les délégués des personnels SNUipp-FSU23 : *Marie-Claire BOUCHER, Julien COLOMBEAU, Stéphanie DURAND, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Fanny TISSANDIER,*

SNUIPP